

# Comparaison entre deux expériences d'enseignement en UPI-collège et UPI-lycée avec des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives

Nathalie BEPMALE

Responsable de l'UPI du lycée Gabriel Péri à Toulouse

**Résumé :** Analyse comparative par un professeur des écoles spécialisé d'une double expérience d'enseignement en UPI-collège (six ans) et en UPI-lycée (deux ans) auprès d'élèves avec troubles des fonctions cognitives. Examen des aspects communs et spécifiques du rôle du PES dans chacun de ces dispositifs et étude du fonctionnement de l'UPI dans la perspective d'une orientation et d'une formation professionnelle des jeunes qu'il accueille, en les accompagnant dans leur parcours et en facilitant la réalisation du projet professionnel de chacun.

**Mots-clés :** Accompagnement - Formation professionnelle - Fonctionnement de l'UPI - Orientation professionnelle - Parcours - Partenariat - Projet personnalisé - Rôles du PES - UPI en collège et en lycée.

**P**ROFESSEUR des écoles en UPI depuis septembre 1999, date à laquelle j'ai obtenu le premier poste en UPI collège de Midi-Pyrénées, je me suis formée, puis spécialisée option D sur ce poste, poste que j'ai quitté en juin 2005 pour prendre en septembre 2005 le poste créé pour la première UPI-lycée de Midi-Pyrénées. L'UPI accueille six jeunes porteurs de trisomie 21, deux jeunes autistes dits de *haut niveau* et une jeune avec des troubles neurologiques. Ils sont tous à temps complet, sauf un à mi-temps en hôpital de jour. L'établissement d'accueil est un Lycée professionnel du centre-ville de Toulouse. Il forme aux diplômes du secteur tertiaire (vente), à deux CAP, pressing et art floral, et différents diplômes de *couture floue*. Ce ne sont pas les facilités d'intégration dans ces deux CAP qui ont orienté le choix du lycée d'accueil (au contraire, ils ne sont pas très adaptés au public de la classe), mais la volonté d'accueil de l'équipe administrative et pédagogique. Dans la perspective de ce dossier sur les dispositifs collectifs d'intégration, j'ai trouvé intéressant de faire une analyse comparée de ces deux expériences, afin de mieux orienter mes choix pédagogiques et d'être au plus près de l'évolution des besoins des élèves.

Un des premiers points essentiels et communs aux deux expériences est la place de la représentation du handicap que peuvent avoir les personnes qui vont être en relation avec le public UPI, c'est-à-dire dans mon cas des jeunes présentant une trisomie 21 ou un syndrome autistique pour la majorité. Il me paraît important de s'y attarder un peu, car tout professionnel s'y trouve confronté. Cela induit les démarches qu'il va devoir faire pour faciliter l'insertion de son élève face aux adultes de la communauté éducative ou, quand les jeunes sont plus âgés, dans le monde de l'entreprise.

Le jeune porteur d'un handicap provoque des réactions très différentes selon les personnes, en particulier chez les professeurs ou tuteurs en entreprise qui ne connaissent pas de personnes handicapées dans leur entourage. Leur regard est parfois mêlé de pitié et de peur dont chacun essaie de se défendre comme il peut. Les professeurs qui ressentent de telles émotions n'osent pas trop en parler. Cela peut parfois expliquer qu'ils se détournent ou se désintéressent de la structure UPI. La négation de l'existence de l'UPI peut venir aussi d'une représentation négative du handicap. Ainsi les professeurs ne voient pas l'utilité de proposer ce type de structure pour des *handicapés*. Cette représentation se fonde alors sur une définition du handicap qui ne se pose qu'en termes de déficiences. Le jeune est considéré comme *un handicapé*, et quoi qu'il fasse et quelles que soient les situations, il est handicapé.

Il y a aussi tous les professeurs et tuteurs qui dépassent cette première sensation dérangeante et ceux pour qui la différence n'entraîne pas le sentiment d'insécurité et qui se lancent dans l'aventure de l'UPI. Cependant, j'ai alors constaté **la difficulté qu'ils rencontrent pour poser des règles à des jeunes dont le handicap modifie l'attention qu'ils leur portent**. Leur comportement envers l'élève se transforme. Il leur est difficile de l'intégrer comme un élève au même titre que les autres. Je retrouve cette attitude surtout par rapport aux exigences attendues et au respect des règles fixées. De plus, ils les connaissent mieux et plus vite que leurs propres élèves de par nos entrevues quasi quotidiennes et leur spécificité dans le collège. Ces professeurs développent un attachement particulier à ces jeunes. Cela change parfois leur rôle de professeur et d'éducateur. J'ai l'impression qu'une représentation du handicap non travaillée provoque, sans que les professeurs en aient conscience, une baisse notable des exigences au regard des compétences à acquérir. J'attends d'eux un comportement le plus proche possible de celui qu'ils ont avec leurs autres élèves. **Les entrevues quotidiennes permettent en partie de limiter ces dysfonctionnements, en répondant immédiatement aux questions des professeurs**. Les mêmes observations sont faites dans le monde de l'entreprise, avec notamment des évaluations de stage surestimées par le tuteur *étonné* de la production de ce stagiaire qu'il imaginait beaucoup plus *handicapé*.

Pendant très longtemps, la définition du handicap reposait sur la notion de déficience sans prendre en compte le contexte social de chaque situation. Cela a renforcé l'approche négative de la personne handicapée. **La définition du handicap a évolué, mais pas ou très peu la représentation que se fait la société de la personne handicapée**. Celle-ci n'est vue qu'à travers déficience, manques, perturbations... Il y a un long travail à faire pour que la société change ce regard. Combien de personnes autour de moi me demandent si les élèves de l'UPI sont capables de

progrès, si les jeunes trisomiques sont *éducables* ou capables d'autonomie, me démontrant ainsi la méconnaissance de ce public et par là le rattachement aux idées préconçues véhiculées par la majorité de la grande collectivité qu'est la société. En revanche, **la description de cette expérience qu'est l'UPI ne laisse que peu de gens indifférents et bouscule pour la plupart leurs représentations.** Les UPI en lycée continuent le travail commencé au collège, en repoussant les limites du monde scolaire jusqu'aux entreprises.

## LE PUBLIC

Dans les deux cas collège et lycée, l'effectif du dispositif UPI se limite à 10 jeunes porteurs d'une déficience intellectuelle. J'ai accueilli dans mes classes des jeunes porteurs de trisomie 21, d'autisme, de troubles psychologiques ou de maladie rare ou de déficience et même un jeune IMC.

Les collégiens et lycéens ordinaires, du fait de leur âge, ont des comportements très différents dans les temps informels (récréation, réfectoire...). Les collégiens sont encore très puérils avec la présence des petits 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, qui courent beaucoup dans la cour, ont des jeux bruyants et remuants. Au réfectoire, le son est important. Tout ceci fait que les élèves d'UPI passent plus ou moins inaperçus. Notre arrivée au lycée, avec une majorité de filles, compte tenu des formations professionnelles proposées, a obligé les élèves UPI à s'adapter de manière importante à de nouvelles *règles* de comportement dans la cour. Plus personne ne courait. Les élèves étaient assis ou discutaient debout, plus de cris. Il a donc fallu s'adapter pour ne pas être perçus comme très *bizarres*. En revanche **la maturité des jeunes lycéens fait qu'ils sont allés au-devant des jeunes de l'UPI de leur propre initiative, et ce dans différents endroits du lycée : récréation, réfectoire, CDI...**

### **Au collège**

La circulaire n° 2001-035 du 21 février 2001 (BOEN n° 9 du 1<sup>er</sup> mars 2001) portant sur la scolarisation des élèves handicapés dans les établissements du second degré nous dit : « ... *en règle générale, l'élève doit être capable d'assumer les contraintes et les exigences minimales de comportement qu'implique la vie au collège, et de disposer d'une capacité de communication compatible avec les enseignements scolaires, les situations de vie et d'éducation collectives. Il est en outre indispensable de concevoir une classe dont les besoins sont suffisamment proches, afin d'assurer les meilleures conditions de fonctionnement et d'efficacité pédagogiques de l'UPI* ».

À Toulouse, le choix a été fait de ne pas grouper les élèves par handicap, ce qui procure une diversité intéressante pour la dynamique du dispositif et un échantillon du niveau scolaire qui va de la fin du cycle 1 à des compétences de collégien pour certains jeunes autistes. Inversement la population de la classe ayant des troubles de la communication s'appuiera sur la stabilité et la confiance des jeunes porteurs de trisomie 21. En revanche, cela entraîne une diversité des projets en fonction des compétences et des besoins de chaque jeune. L'UPI collège peut servir de sas avant une réorientation vers d'autres structures spécialisées (IMPro, hôpital de jour...) ou scolaires (Segpa, Lycée pro...). Cette orientation peut intervenir à tous moments dans les quatre années du cursus collège en fonction du projet élaboré

par la famille et l'équipe éducative. Les besoins sont donc assez hétérogènes. Cette période de la vie des élèves (11-15 ans) est riche en transformations. Les jeunes arrivant de Clis sont très *bébés* par rapport à ceux qui commencent leur seconde année. Il en est de même entre les élèves de troisième et de quatrième année. Le cursus en UPI collège fait donc se côtoyer les premières et dernières années. Mais un monde les sépare.

Dernier point, la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans. En cas de désaccord entre la famille et l'équipe éducative et pédagogique sur le profit apporté par l'UPI à l'élève, le collège sera dans l'obligation d'assurer cette scolarité en dépit de ce que peuvent préconiser les professionnels. J'ai pu observer les difficultés provoquées par ce genre de situation pour le reste du groupe et la communauté scolaire.

### **Au lycée**

Les élèves pour entrer au lycée ont donc plus de 16 ans. La situation présentée ci-dessus ne peut plus se poursuivre. La question s'est posée à l'ouverture du dispositif de la place que pouvait prendre l'UPI en lycée parmi les propositions déjà faites à un adolescent handicapé et quels jeunes pouvaient en bénéficier. Les structures spécialisées offrent déjà des formations professionnelles, parfois qualifiantes, et travaillent en lien avec des Esat ou des foyers occupationnels, en fonction des compétences des jeunes, mais plus rarement avec les entreprises en milieu ordinaire. Les UPI en lycée proposent une formation générale et professionnelle avec comme objectif de qualifier le plus d'élèves possible, au moins sur la partie professionnelle du CAP, en lien avec le milieu ordinaire pour les stages et l'insertion professionnelle en vue de la sortie du lycée. Cela ne ferme en aucun cas les portes de ce qui existe déjà, pour les élèves et les familles qui le souhaiteraient. À partir de ce constat, il semble logique que les jeunes qui entrent sur ce dispositif sachent lire, écrire et compter avec les bases du cycle 2, soient en mesure de se déplacer dans leur ville pour se rendre sur leurs différents lieux de formation et en entreprise et soient acteurs de leur projet de formation. La plupart ont déjà eu des expériences pré-professionnelles en Segpa et effectué des stages d'observation en entreprise. Cela semble des pré-requis qui permettent d'envisager une évolution positive des élèves en UPI-lycée vers une insertion professionnelle en fin de cursus. Les besoins des élèves sont donc plus homogènes qu'au collège. Le parcours sera jalonné d'expériences individuelles (insertion individuelle en classe, atelier ou entreprise) et de périodes collectives (cours des enseignements généraux), les premières illustrant les secondes.

## **FONCTIONNEMENT DE L'UPI AVEC LA PE**

Au collège comme au lycée, le professeur des écoles est considéré plutôt comme une personne ressources. C'est d'ailleurs un atout de ces postes UPI que de permettre aux différents personnels appartenant à des corps différents (PE, PLP, PLC) de collaborer au bénéfice des élèves, sans chercher à s'imposer à l'autre ou à rivaliser. L'enseignant d'UPI, en plus de sa fonction première, est un coordinateur. Il assure les liens entre les adultes, entre les jeunes, et facilite les rapports enseignants/élèves. Ceci est valable au lycée comme au collège.

### **Spécificité du rôle du PE au collège**

Deux axes sont prioritaires en début de cycle au collège : poursuivre les apprentissages scolaires (en utilisant les outils de tout enseignant spécialisé option D) et favoriser au maximum les insertions dans les classes ordinaires en collège ou en Segpa, créer des projets où les élèves de l'UPI rencontrent les autres élèves de l'établissement. Cela permet d'améliorer l'insertion sociale par le biais du pédagogique. **L'enseignant spécialisé est en ce domaine le chef d'orchestre. Il peut arriver à une certaine distanciation dans cette orchestration pour privilégier l'autonomie des élèves, mais il est là, comme garde-fou, impliqué dans la vie scolaire de ses élèves...** L'enseignant spécialisé de l'UPI doit être convaincu qu'**intégrer c'est le but de l'UPI.**

Les acteurs travaillant sur l'UPI ont le souci d'établir les différentes modalités et possibilités d'intégration. Le responsable est le principal du collège. Les choix et les formes que peut prendre une intégration sont assez vastes. Chaque UPI invente ses propres formules :

- intégration d'un groupe UPI dans une classe accueillante du collège,
- rencontre des élèves de l'UPI et d'une classe sur la base de projets ou de thèmes,
- tutorat d'une classe de collège (ou de Segpa) par rapport aux élèves de l'UPI.

Sur le site de Toulouse, j'ai particulièrement développé l'insertion individuelle dans les classes accueillantes. **Les insertions scolaires favorisent les interactions entre jeunes.** L'ensemble des expériences semble montrer que la plupart des classes réservent un bon accueil aux élèves de l'UPI. Ils ont d'abord conscience des différences puis, au fur et à mesure des échanges dans le travail, les élèves du collège repèrent aussi leurs ressemblances. Ils développent aussi une inquiétude positive envers les jeunes de l'UPI. Ils entrent alors dans une démarche de responsabilisation et donc de citoyenneté. Il n'est pas rare de constater que lors des intégrations, les jeunes de l'UPI sont souvent pris en charge par les élèves en grande difficulté.

### **Spécificité du rôle du PE au lycée**

#### **Réflexion sur l'insertion mise en place par la PE**

La préparation d'une insertion est la même qu'au collège, si ce n'est que les CAP choisis par mes élèves se préparent dans un autre établissement que le mien. Il a donc fallu trouver des établissements (lycées satellites) qui proposaient un CAP dans ces domaines et qui accepteraient d'accueillir ces élèves sur leur classe de CAP. Le premier contact se passe par téléphone, pour récupérer le maximum d'informations, par le biais du CPE ou du chef des travaux du lycée satellite. Ensuite, je demande au chef des travaux de mon lycée de prendre contact avec l'équipe administrative de l'autre établissement pour un premier rendez-vous dans lequel on expose les objectifs de l'UPI, les principales lignes de son fonctionnement, et le projet du jeune concerné. Dans un autre temps (avant ou après), qui peut varier selon les établissements, nous demandons le soutien de l'équipe de direction de notre lycée. Quand l'ensemble des deux équipes sont prêtes, nous présentons les jeunes et leurs parents, si possible en profitant d'une réunion d'équipe éducative.

En revanche, l'insertion individuelle dans les classes ne me paraît plus être une réponse aussi évidente après un an et demi de fonctionnement. Ce que j'ai défendu au collège ne

me semble plus l'organisation la plus efficace pour mes élèves. L'insertion dans les classes du lycée n'est plus essentielle au projet des jeunes de l'UPI (excepté lors de l'année de 3<sup>e</sup> DP). En effet les jeunes ont montré leurs compétences dans le cadre d'intégrations individuelles au collège. Les insertions au lycée s'organisent de la même façon qu'au collège. La différence principale tient à la mise en place d'un objectif normalisé avec une échéance, comme la préparation à un examen. Il y a donc une recherche d'efficacité pédagogique dans un temps donné. Jusque-là les enseignants cherchaient à adapter autant que nécessaire les savoirs aux élèves de l'UPI (supports, temps, organisation...) sans contraintes fixées. Au lycée, nous sommes devant la responsabilité d'accompagner des élèves qui ont les mêmes difficultés à un examen normé (avec le tiers-temps possible). Malgré leurs besoins spécifiques, les élèves doivent faire une partie du chemin qui les sépare des attentes du système scolaire, afin de valider leurs compétences professionnelles par l'acquisition des modules professionnels de CAP et leurs compétences générales par le CAP complet ou le CFG. L'Éducation nationale a le devoir de réfléchir aux solutions pédagogiques les plus *efficaces* pour les élèves de l'UPI, afin de les préparer au mieux aux examens. Dans ce cadre-là, l'insertion individuelle n'est plus forcément la réponse adaptée. Elle peut être remise en question au lycée en sachant que l'objectif est de préparer l'insertion professionnelle individuelle dans la société dans un premier temps et de cultiver une capacité à obtenir et conserver un travail en milieu ordinaire, si possible. Pour faciliter cette première étape, la recherche d'une qualification de mes élèves sera déterminante, même si tous ne seront pas en mesure d'accéder à la qualification. Nous nous devons aussi de trouver au sein de l'Éducation nationale un moyen de reconnaître les compétences partielles des jeunes n'ayant pu obtenir la qualification, en faisant en sorte que ce moyen soit reconnu par le monde professionnel.

### **Rôle du PE lors des regroupements des élèves en classe**

L'idée directrice était de rompre avec l'UPI collège dont j'étais enseignante depuis six ans, avec de surcroît quatre élèves qui me suivaient dans cette ouverture. Je voulais que tous ces jeunes qui ont passé quatre ou cinq en collège aient vraiment la sensation d'avoir passé un cap. Je me suis donc appuyée sur le versant professionnel. Je présentais l'UPI en lycée aux élèves et à leurs parents comme un dispositif donnant la priorité incontestable au professionnel. Ce qui est fait au sein de l'UPI doit servir cet objectif. Voici les différents axes mis en place dès le début de l'année scolaire.

#### *Constitution d'un groupe classe, malgré l'individualisation de chacun des parcours*

Il s'agit de tenter de rassembler tous les jeunes sur un temps à dominante artistique ou scénique dans la semaine (expression corporelle, aisance orale...), malgré des emplois du temps très différents au moyen de projets forts pour le groupe, dans lesquels chacun se reconnaît.

L'objectif est d'affiner la personnalité de chacun des jeunes, d'augmenter leur assurance et leur estime personnelle, d'aider à leur épanouissement par une mise en valeur de leurs compétences :

- . par des sorties à la journée avec objectifs pédagogiques soit en lien avec une autre classe, soit seulement dans le cadre du groupe UPI,

- . par un voyage avec nuitées,
- . par une discussion permanente et attentive liées aux besoins et aux difficultés rencontrées par les élèves soit de manière individuelle, soit avec le soutien du groupe, parfois en alliant les deux,
- . par un travail oral enregistré ou filmé. Exploitation et mise en place dès que possible de temps d'échanges réels (réunions avec les parents animées par les élèves, accueil d'adultes en classe, paroles aux jeunes...).

### *Améliorer les compétences en mathématiques et en français et améliorer la culture générale*

Et ce, en fonction des besoins de chacun des élèves et avec pour objectifs les compétences du CFG, qui permettent de travailler celles du cycle des approfondissements et des compétences engageant des qualités utiles pour leur devenir professionnel (oral, présentation d'un dossier...). Continuer à apprendre, rester curieux sur tout ce qui se passe dans le monde, comprendre les événements naturels ou de l'actualité, les amener à se situer dans les conversations qui les entourent (collègues, familles, adolescents...).

### *Découverte professionnelle*

Dessiner ou affirmer le projet professionnel et personnel des élèves. Afin d'étayer le travail plus théorique, des sorties à la journée ou demi-journée permettent aux jeunes de visiter des entreprises dans différents secteurs professionnels ou des Esat.

### *VSP, Vie sociale et professionnelle*

Pour tous les élèves de l'UPI, cette matière est nouvelle. Je me suis appuyée sur le programme de la première année CAP et sur des thèmes communs à tous les ateliers (ex : alimentation, comment s'alimenter ? comment porter des charges...). Pour des raisons pratiques de délocalisation de ces enseignements sur les lycées d'accueil des élèves intégrés dans les ateliers, à raison de plages horaires d'une à deux heures consécutives de la classe d'accueil, dispersées dans la semaine, il n'est pas possible que les élèves s'y rendent, ou seulement avec beaucoup de chance, sur les emplois du temps. En effet, faire traverser Toulouse à mes élèves pour aussi peu de temps, leur en ferai perdre beaucoup trop, temps si précieux dans le champ du handicap. Une solution me semble s'imposer dans la mesure où tous les élèves doivent suivre des cours de VSP, il faut proposer un nombre d'heures d'enseignement de VSP pour les jeunes de l'UPI dans les locaux du lycée d'accueil du dispositif, en un ou deux groupes. La PE se chargera de cet enseignement pour la partie enseignement général. Le problème soulevé ci-dessus reste entier pour les heures de cours de technologie liées à la pratique professionnelle.

En plus de ces acquisitions, d'autres travaux peuvent se rapprocher de la VSP :

- suivi et accompagnement des dossiers de stage ou CFG,
- soutien des notions utiles pour la compréhension des cours techniques dans les ateliers (mesure, lecture, ...),
- création d'un groupe de travail en co-animation avec une des éducatrices spécialisées qui suit 50 pour cent du groupe de l'UPI. Ce temps de classe d'une heure par

semaine a été nommé par les élèves eux-mêmes *groupe de vie sociale*. Il permet d'aborder des sujets sur la vie au lycée, la préparation aux présentations des stages par des jeux de rôle, la vie à la maison. Il permet aussi de prendre conscience de leurs comportements, de l'évolution de leurs attitudes en stage par les retours de stage, de faire des exposés (comme une préparation aux oraux du CFG), et d'adapter leurs paroles aux différentes situations (copains, adultes, familles...).

L'autonomie dans les transports est un axe important du travail commun effectué par les parents, le lycée et le service de soins et d'accompagnement autour du jeune. En effet, les jeunes bénéficient d'un aller-retour par jour en taxi pour un trajet domicile/lycée. Cela simplifie le transport de certains jeunes qui habitent loin de Toulouse. Mais chacun des jeunes doit être capable de se mobiliser, seul, en cas de besoin, pour se rendre d'un lycée (UPI) à l'autre (ateliers) ou vers son lieu de stage. C'est une demande forte de l'établissement scolaire, sachant que sorti de l'Éducation nationale, le droit au taxi disparaît. Le jeune doit alors continuer à vivre en se déplaçant comme tout un chacun.

#### *Qui suis je ?*

Ce temps de travail a pour objectif d'apprendre aux jeunes à s'auto évaluer (qualités, défauts), à repérer leurs points forts ou leurs points faibles. L'ensemble de ces compétences servira dans l'apprentissage de la création de leur CV. Le CV est demandé dans certains stages ainsi qu'une lettre de motivation. Ces demandes de stage doivent émaner du jeune élève lui-même. Il faut donc l'amener à être en mesure de le faire.

#### *Constitution d'un classeur « parcours professionnel »*

Il se concrétise, à partir de la première année d'UPI lycée par un classeur dans lequel nous conserverons tous les documents scolaires et professionnels que les élèves recevront (évaluations, bilans de stage...). Nous y ajouterons le « CV » travaillé et éventuellement les brevets passés pour montrer l'ensemble de leurs savoir-faire (B2i, ASSR, brevet de natation...). Ce document pourra ensuite être remanié et utilisé pour trouver des stages ou du travail quand les élèves sortiront du lycée. Il est en cours de création et de conception.

#### *Travail des notions scolaires indispensables au travail en ville et liées à la vie sociale*

Ces heures seront faites en classe et en concertation avec les besoins des éducateurs spécialisés par rapport aux compétences scolaires que les jeunes doivent réinvestir sur le terrain.

- Lire un plan, une carte, des horaires.
- Lire l'heure. Gérer la durée et la notion de temps (comparaison de durées).
- Gestion de l'emploi du temps et du planning annuel.
- Sur le programme de SVT : travail sur l'adolescence, la rencontre, le jeune adulte et sa sexualité.
- La monnaie et le porte-monnaie, stratégies de calcul mental, division d'une unité, valeur du centime par rapport à l'euro...



Ces apprentissages se font sur la base de projets.

### **Organisation des liens avec les ateliers et suivi des stages en entreprise**

Créer et entretenir le lien avec les lycées accueillant les jeunes dans leurs ateliers (lycées satellites)... Rencontre des enseignants qui ont un des élèves de l'UPI en atelier, par téléphone ou visites sur le site. Le contact doit être régulier (avec l'AVS, la PE ou le service d'accompagnement) pour que les professeurs soient surtout en mesure de nous interpeller dès qu'ils en éprouvent le besoin.

Avec les tuteurs de stage accueillant les élèves dans leur entreprise :

- Prise de contact par téléphone.
- Signature des conventions de stage : par courrier, par visite ou par le jeune lui-même (surveillance dans ce cas). Ce dernier mode de fonctionnement sera largement mis en place à la rentrée prochaine pour tous les jeunes qui commenceront leur seconde année d'UPI. Il sera nécessaire d'accompagner ce passage vers l'autonomie dans la gestion de leurs conventions de stage. Pour les entrants, je m'en occuperai pendant la première année.
- Visite en cours de stage et/ou en fin de stage pour évaluer l'élève avec si possible un lien avec l'éducateur spécialisé.
- Invitation à l'un des spectacles de l'UPI et/ou lettre de remerciement pour garder contact après le stage d'un jeune.
- Création d'un *catalogue* avec le nom des différentes entreprises qui ont travaillé avec l'UPI.

### **Création d'une association des élèves de l'UPI**

Le but est de construire un cadre légal à toutes les activités périphériques de l'action pédagogique et éducative favorable à l'élève. Cela se décline selon trois axes :

- Conception, construction et déroulement de projets en lien avec les différents apprentissages scolaires et professionnels
- Faciliter le lien entre le lycée et les structures professionnelles d'accueil pour les stages et les emplois. Créer des liens entre les anciens élèves de l'UPI et l'UPI. Aider à l'insertion professionnelle.
- Informer les parents d'élèves et tous les élèves adhérents à l'association de leur future vie sociale (répertorier les services d'accompagnement à la vie d'adulte, chercher des associations possibles pour leurs loisirs...) et y réfléchir avec eux. Promouvoir l'éducation culturelle, artistique et sportive des élèves de l'UPI.

## **FONCTIONNEMENT PROFESSIONNEL DE L'UPI**

### ***Au collège***

Il s'agit d'une pré-formation professionnelle, une initiation pour certains élèves. Elle est rendue possible grâce aux ateliers de la Segpa du collège sur lequel est installée l'UPI ou dans les ateliers d'une autre Segpa de Toulouse. Elle peut être sous forme d'insertion individuelle avec ou sans accompagnement de l'AVS. Dans certains collèges, elle peut se faire sous forme de prise en charge par le collègue PLP du groupe UPI en dehors de son groupe. La préformation professionnelle n'est possible qu'à l'âge

de 14 ans, donc après souvent deux ans d'UPI. Cela est de nouveau l'occasion pour eux de faire un bond dans la prise de conscience de leur place au collège et de commencer à se projeter vers un futur professionnel. Ils sont intégrés sur les heures pratiques et dans la mesure du possible ils *tournent* sur les ateliers en 4<sup>e</sup> et en choisissent un pour l'année de 3<sup>e</sup>. L'inspection ASH s'organise pour garder des places pour les élèves de l'UPI et rendre possible tout ce travail de pré formation professionnelle. C'est aussi au collège que, pour les jeunes qui le peuvent, se nouent les premiers contacts avec le monde de l'entreprise. Les élèves suivent les dates et les durées de stage de leur classe d'accueil. En revanche les horaires sont adaptés au jeune et souvent diminués. Ce sont des stages d'observation. Les éducateurs des services de soins sont très présents, car le premier travail est d'aider le jeune à s'adapter aux règles de vie du monde des adultes au travail.

### **Au lycée**

Pour les jeunes qui n'ont pas d'orientation définie en entrant au lycée, nous avons établi des contraintes en début d'année de façon à faciliter leur choix, afin que la première année en UPI-lycée puisse leur donner les moyens de se positionner. Tout d'abord, le changement doit être évident pour les jeunes lycéens par rapport au collège, ils font donc huit semaines de stage comme leurs camarades directement entrés sur une formation de CAP. En revanche, les périodes n'étant pas déterminées par une classe d'accueil, cela permet une certaine souplesse dans la durée et dans les dates. Cela permet de rester au plus près des besoins des jeunes. Les parents sont associés à toutes ces étapes.

Ensuite, un autre paramètre est important pour aider les jeunes à choisir une orientation en fin d'année. J'avais l'expérience en UPI-collège de stages en entreprise très variés et parfois peu adaptés à notre public. Mais les objectifs en collège permettent d'accepter ce genre de stage. Cela ne me semblait plus possible au lycée. Mon objectif est d'orienter les jeunes vers une formation CAP adaptée à leurs capacités et à leurs goûts ou tout au moins vers une spécialité qui ne leur déplaît pas. Le choix de ces domaines a été fait en fonction des possibilités d'employabilité en sortie de formation. Elles sont peu nombreuses sur Toulouse pour des jeunes aux compétences scolaires de cycle 2 et 3. Le choix se limite donc à quelques orientations : CAP APR (cuisine de collectivité), CAP pressing, CAP travaux paysagers, CAP horticole et CAP vente multi spécialités (grande distribution : rayonnage, manutention, entretien...). Cela permet d'entrer dans une formation qualifiante, d'essayer d'obtenir certaines parties professionnelles de l'examen du CAP et d'acquérir de l'expérience en entreprise et de la maturité.

J'ai constitué un document s'apparentant à un dossier de suivi de stage sur l'année pour ces élèves sans rattachement à un atelier de formation professionnelle. Cela permet de commencer à faire des recherches sur l'entreprise, à réfléchir à ses qualités et ses défauts, à s'auto évaluer et être évalué par les tuteurs de stage et moi-même. Ils ont aussi la plupart du temps la visite de l'éducateur du service d'accompagnement.

Les élèves entrés dans une formation CAP (de 3 heures à 13 heures par semaine) suivent les temps de stage de la classe d'accueil. Ce sont les professeurs d'ateliers qui sont chargés de l'évaluation de ces stages, avec des visites de l'éducateur

spécialisé et/ou de la PE sur les quatre semaines de la période de formation en milieu professionnel. Pour tous les jeunes, les conventions de stage sont gérées par la PE, car les stages PFE s'inscrivent dans le cadre des conventions du lycée dans lequel est installée l'UPI et sous la responsabilité de son proviseur.

Au lycée, l'insertion individuelle en atelier doit être accompagnée, au moins à temps partiel, d'une AVS. Ce n'était en aucun cas un postulat de départ, au contraire. Plusieurs jeunes insérés seul au collège en atelier Segpa, dans des groupes difficiles, ont refusé l'accompagnement de l'AVS et se sont très bien débrouillés. Ces mêmes élèves se sont rapidement trouvés en difficulté au lycée et ont ensuite accepté l'aide de l'AVS. Il y a beaucoup plus de cours théoriques et les demandes des enseignants sont plus exigeantes et plus rapides. Nous travaillons avec les Lycées professionnels de Toulouse qui proposent les CAP choisis par les élèves. Les contraintes des emplois du temps, de l'implantation du lycée et du nombre d'élèves montrent vite l'impossibilité pour une seule AVS de suivre les dix jeunes. Les reprises de cours sont faites par l'AVS, de manière individuelle dans la classe du dispositif UPI ou parfois sur le second lycée, en dehors des heures de cours faites par la PE. Le montage est compliqué. S'ajoutent à cela les contraintes des transports : les élèves doivent aller d'un établissement à l'autre seuls. Cette complexité bien qu'intéressante entraîne une perte de temps et d'efficacité et baisse la qualité de la formation des jeunes. Les élèves présentant des TFC ont besoin de temps, de reprises et de soutiens dans leur travail personnel. Il me semblerait plus judicieux d'ouvrir les UPI dans les lycées ayant les formations de CAP ou BEP adaptées à notre public (CAP APR, vente multi spécialités, pressing, travaux paysagers...). Les jeunes seront orientés vers l'UPI correspondant à leur choix, avec possibilité de changement de lycée en fin de première année, si l'orientation n'avait pas abouti. Cette décision permettrait de stabiliser les élèves trois ou quatre ans dans un seul établissement. Cette nouvelle organisation ferait gagner un temps précieux. Ainsi pourrait se créer une division UPI, atelier et enseignement général comme toute autre division du lycée. L'AVS co suffirait alors pour tous les élèves. Le PE assumerait toujours la coordination, le suivi des projets, l'enseignement des matières générales, l'aide à l'adaptation et le soutien des cours théoriques pour le domaine professionnel.

Je pense que c'est la différence la plus importante par rapport au collège. **L'insertion n'a plus les mêmes objectifs : la formation au lycée est un moyen pour viser et réussir l'insertion professionnelle et sociale future.** À ces données prenant en compte uniquement les élèves s'ajoute une autre difficulté pour les UPI en lycée de Toulouse. En effet, beaucoup de nos élèves choisissent les mêmes formations (comme le CAP APR). Or nous n'avons que deux lycées proposant ce CAP (un public et un privé) avec déjà un plein effectif d'élèves sortant de Segpa. Actuellement ces lycées accueillent, chacun, deux de mes élèves en plus de leurs effectifs et nous devons *placer* avec ma collègue trois autres élèves l'année prochaine. Pour que le travail reste de qualité et que les collègues continuent à accepter de travailler avec nous, nous ne pouvons pas continuer ainsi. L'insertion individuelle pourra rester une solution pour certains jeunes, mais il faut envisager un système qui permette aux UPI en lycée d'être autonomes et d'élargir leurs possibilités en fonction des projets des élèves (groupe UPI ou insertion individuelle).

En m'appuyant sur les bases de mon expérience en UPI collège pour toutes les démarches que doit mettre en œuvre l'enseignant coordonnateur d'une UPI, il me semble avoir ouvert les portes d'un autre univers pour mes élèves et moi-même. Ces deux années ont été faites de recherches, d'essais, d'observations continues pour élaborer le projet de l'UPI, les orientations à prendre pour les élèves et leurs familles, en prenant en compte le passé et les besoins de chacun pour créer des projets individuels les plus adaptés possibles. C'est aussi deux années de questions qui surgissent au fur et à mesure d'un travail en commun. Mais pour le soutenir, nous avons besoin de l'appui des inspections, d'une politique clairement annoncée du département et de l'académie concernant les UPI en lycée, ainsi que des réponses du rectorat par rapport à nos demandes d'adaptation à effectuer pour nos élèves, afin que leur qualification devienne possible :

- préparation du CAP en trois ou quatre ans,
- évaluations *cumulables* sur ces années,
- inscription à l'examen par l'établissement d'accueil de l'UPI. Mais compte tenu de l'organisation Toulousaine, ce dernier n'a pas forcément dans ses murs la préparation au CAP sur lequel on veut présenter l'élève d'UPI,
- recherche des possibilités de compensation du handicap pour l'examen proprement dit (tiers temps, présence d'une adulte etc.).

Nous nous demandons aussi :

- Comment faire valider une partie d'examen (professionnelle) par le rectorat, pour donner un document officiel à ces élèves qui auront prouvé leurs compétences en matière pratique, afin qu'ils puissent s'en servir dans le monde du travail?
- Comment obtenir une efficacité optimale de l'enseignement proposé à ces élèves qui ont besoin de temps et de reprises, en sachant que la diversité des possibilités ouvertes (insertion individuelle avec ou sans AVS et prise en charge d'un groupe UPI pour les CAP les plus demandés) sera un atout majeur pour permettre l'acquisition de compétences par le plus grand nombre des élèves d'UPI.
- Comment gérer l'insertion professionnelle à la sortie du lycée ? Il semble indispensable de créer ou de mettre en relation avec une équipe qui accompagnera, pendant le délai nécessaire, le jeune sortant dans sa recherche d'emploi et veillera à la pérennité du premier contrat pendant un laps de temps à déterminer. Cette équipe contribuera aussi à la mise en place de sa vie sociale.

L'UPI est un dispositif qui évolue et qui évoluera encore, compte tenu de la loi sur le handicap et de ses textes d'application, mais aussi des enseignements tirés des diverses expériences en cours. **L'UPI en lycée permet aux élèves de continuer leur parcours vers l'insertion professionnelle et sociale.** Les savoir-être scolaires sont acquis à l'entrée au lycée. Leur formation lycéenne doit alors se centrer sur les acquisitions en vue d'une qualification professionnelle et générale si possible, ainsi que sur les savoir-être en société (rapports aux adultes en fonction des situations, adaptabilité, rapport au travail, aux contraintes...).

